Les PEP 62
La solidarité en action

Apportons notre soutien aux PEP 62 par un don et/ou en adhérant

Un siècle d'engagement ...

Chaque année, grâce à vous, ce sont plus de 6000 enfants qui bénéficient de l'aide de notre association.

N'attendez plus, rejoignez-nous ! Merci !

Lutte contre l'illetrisme et l'illectronisme

Prévention et soins : établissement sociaux et médico-sociaux

Accompagnement à la parentalité

Séjours éducatifs : colos, classes découvertes, ...

Accompagnement pédagogique

École inclusive et réussite éducative

www.pep62.fr

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE DON

Vous souhaitez adhérer ou/et effectuer un don à l'association
Les PEP62 – Les Pupilles de l'Enseignement Public dans leur mission de solidarité auprès de l'enfance en difficulté.
Nous vous en remercions par avance !

Nom: ..... Prénom : .....
Fonction : .....
Date de naissance : ...../...../.....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Téléphone : .....
Email : .....@.....

☐ J'adhère aux PEP 62 et joint un chèque de 20€ (adhésion valable du 01/07/2025 au 30/06/2026).
Je reconnais avoir pris connaissance de l'objet de l'association, de ses statuts et de son réglement associatif. Ces documents sont disponibles sur notre site internet.

☐ 20 euros ☐ 1 euro pour les enfants et jeunes mineurs

et/ou

☐ J'effectue un don d'un montant de :

☐ 20 euros ☐ 30 euros ☐ 50 euros ☐ 100 euros ☐ ..... euros

Pour rester informé, vous recevrez *La newsletter d'informations* sur la vie associative et la vie de nos établissements et services.

Fait et signé à ..... le .....
Signature de l'adhérent ou/et du donateur

ENSEMBLE, osons une société solidaire, laïque, inclusive, citoyenne, et éco-responsable !
Nous renvoyer le bulletin ci-dessus, sous enveloppe, à :

LES PEP 62
7 place Tchécoslovaquie
62 000 ARRAS
03 21 50 92 60
association@pep62.fr

ou directement sur le site de l'association :
www.pep62.fr

Les PEP 62 La solidarité en action

Merci de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre de l'Association des PEP62.
L'Association Les PEP 62 œuvrant pour l'intérêt général dans les domaines social, médico-social et éducatif, vos Dons et Adhésions ouvrent droit à une réduction fiscale prévue à l'article 200 du Code Général des Impôts (plus d'informations sur le site impots.gouv.fr, rubrique « Dons aux organismes d'intérêt général »).
Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôt vous sera délivré en temps utile.